



COPIE

L'architecte des bâtiments de France
à
Métropole de Montpellier
Place Zeus
34000 Montpellier

Affaire suivie par Faten Chouikha

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de l'Hérault
Tél. : 04.67.02.32.36

Montpellier, le 16 Septembre 2021

Objet : BAILLARGUES- Modification simplifiée N6 PLU Observations de l'UDAP

Réf. : A24001001D

Article UA11 : Aspect extérieurs des constructions

Une partie du secteur UA11 est au sein du périmètre délimité des abords de Baillargues, entourant l'Eglise paroissiale Saint-Julien et Sainte-Basilisse protégée monument historique depuis 1963. L'homogénéité du matériau des toitures participe à la qualité du paysage urbain, et la couverture en tuile de terre cuite constitue l'une des caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale. Elles sont un élément essentiel pour le maintien d'un ensemble urbain cohérent qui doit être préservé et privilégié dans les espaces protégés.

Ainsi, sur cette zone UA, les couvertures nouvelles doivent être en tuile canal et les toitures terrasses ne sont admises que en tant qu'élément de raccordement entre deux bâtiments.

Périmètre délimité des abords :

Le périmètre délimité des abords devra être clairement représenté sur le plan des servitudes joint au PLU modifié.

L'architecte des bâtiments de France

Faten Chouikha



- copie : mairie de Baillargues